

**PROMOUVOIR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A TRAVERS UNE MONNAIE LOCALE  
COMPLEMENTAIRE & CITOYENNE**

Contact : [jjehanno@lagonette.org](mailto:jjehanno@lagonette.org) / Secrétaire Général

*Vous ressentez un intérêt pour une Monnaie Locale & Complémentaire*

*Vous êtes sensibles aux préoccupations économiques, environnementales et sociales*

*Vous vous reconnaissez dans les valeurs promues dans notre charte*

La Gonette est une association loi 1901, membre du Réseau SOL. Elle s'appuie sur un réseau de bénévoles et de partenaires aidé de trois salariés. La monnaie locale citoyenne de la région lyonnaise, La Gonette, a été lancée le 7 novembre 2015 et poursuit sa belle route.

Vous avez une forte motivation pour ce poste ou une expérience similaire dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire.

Vous avez le sens de l'organisation, vous être rigoureux(se) et méthodique, et vous possédez de fortes qualités relationnelles ainsi que le sens de l'intérêt collectif.

- Le poste est basé à Lyon mais peut nécessiter des déplacements ponctuels dans le département.
- Type de contrat : Service Civique 6 mois
- Temps complet : 35h hebdomadaire
- Date limite de dépôt des candidatures : 15/06/2016
- Prise de fonction souhaitée dans l'entreprise : 04/07/2016

**Encadré(es) par le Coordinateur de l'association, vos missions consisteront à :**

- Intégrer progressivement le réseau des ambassadeurs de La Gonette
- Développer le réseau des partenaires
- Prendre les rendez-vous et assurer le suivi régulier des contacts avec les futurs prestataires
- Participer au Comité local d'agrément
- S'appuyer sur les critères d'agrément des prestataires, futurs partenaires, et faire remonter les propositions du terrain
- Collecter les informations utiles au maillage (objectifs : mise en réseau des futurs utilisateurs professionnels de la Gonette, cartographie et estimation des flux)
- Participer à la vie de l'association (commissions «Partenaires» et/ou « Citoyenne »)
- Participer au Comité de Pilotage sous la responsabilité du Bureau de l'association

**Toutes ces missions se feront avec la collaboration de bénévoles et notamment sous la responsabilité d'un référent du Bureau de l'association.**

**Le tutorat sera assuré par un-e salarié-e de l'association et/ou un-e co-président-e.**